



Communiqué de presse

Montpellier, le 20 juillet 2018

Commission Permanente

La Région annonce un plan de soutien exceptionnel pour les agriculteurs victimes des dernières intempéries

Réunie sous la présidence de Carole Delga, ce vendredi 20 juillet 2018 à Montpellier, la Commission permanente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a adopté la mise en place d'un plan de soutien exceptionnel en faveur des exploitations agricoles touchées par les intempéries d'avril et juillet 2018.

Début juillet, plusieurs départements de la région ont été frappés par de fortes chutes de grêle, endommageant plus de 6 000 ha de vignes ou de céréales dans l'Aude. L'Ariège, le Gers et le Lot ont également été impactés.

Particulièrement touchés, les secteurs du Limouxin jusqu'à la vallée de la Piège, de Leucate et du Fenouillet dénombrent plusieurs exploitations endommagées en totalité. A Cahors dans le Lot, des exploitations déjà touchées par l'épisode de gel au printemps 2017 sont de nouveau fortement impactées.

Au printemps dernier, les producteurs de prunes dans le Tarn-et-Garonne étaient également victimes de plusieurs épisodes de gel successifs. Les pertes attendues sont estimées à 50%, et pourraient atteindre 80% selon les variétés. Le département concentre la majeure partie de la production régionale, 1^{ère} au niveau national.

Comme elle s'y était engagée face à l'ampleur de ces intempéries, la présidente de Région a souhaité intervenir rapidement pour accompagner ces exploitations dans une perspective de sécurisation des emplois et des marchés.

Dans l'attente de l'évaluation précise des dégâts et du niveau de perte enregistrée, **la Région s'est engagée ce jour à étendre son dispositif d'intervention mis en place en 2017 et mobilisera à ce titre 1M€**

« Une fois encore, notre agriculture paie un lourd tribut aux intempéries. Face à l'ampleur de la situation, j'ai souhaité mobiliser tous nos moyens d'action pour accompagner nos agriculteurs dans cette épreuve. Nous avons donc décidé aujourd'hui d'étendre notre dispositif d'intervention pour soutenir les victimes de ces dernières intempéries. Il en va de la préservation de notre agriculture et de nos emplois. Je tiens à rappeler notre mobilisation sans faille aux côtés de la profession, et appelle ainsi l'Etat à mobiliser sans attendre des mesures d'urgence pour venir en aide à nos agriculteurs », a notamment déclaré Carole Delga.

Par ailleurs, au titre du dispositif de soutien à la trésorerie des exploitations victimes d'intempéries, engagé en 2017, **la Commission permanente du 20 juillet mobilise près de 780 000 € pour accompagner 28 exploitations agricoles frappées par les épisodes de grêle et de gel du printemps 2017.**

■ Contact presse :

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18

Toulouse : service.presse@laregion.fr